



Communiqué de presse

4 décembre 2019

La BCE supervisera directement 117 banques en 2020

- En 2019, la BCE a commencé à superviser directement les filiales d'UBS, de J.P. Morgan, de Morgan Stanley et de Goldman Sachs, à la suite de la relocalisation de leurs activités due au Brexit.
- La BCE supervisera directement Akcinė bendrovė Šiaulių bankas, le troisième plus grand établissement de crédit en Lituanie.
- D'autres changements résultent de réorganisations de groupes, d'évolutions de la réglementation, d'un retrait d'agrément et d'autres évolutions.

[Le nombre de banques](#) qui seront directement supervisées par la Banque centrale européenne (BCE) à compter du 1^{er} janvier 2020 est revenu de 119 un an auparavant à 117, à l'issue de l'examen annuel de l'importance des établissements et des évaluations *ad hoc*. Les changements sont le résultat de nouvelles structures de groupes, d'un retrait d'agrément, de relocalisations d'activités dues aux Brexit, d'évolutions de la réglementation et d'autres évolutions. Le nombre d'établissements importants a diminué, mais les banques directement supervisées par la BCE deviennent globalement plus importantes et plus complexes avec la consolidation de groupes bancaires ou la relocalisation d'activités du Royaume-Uni vers la zone euro.

Une banque, Akcinė bendrovė Šiaulių bankas, a été classée comme importante après être devenue le troisième plus grand établissement bancaire de Lituanie. La BCE supervisera directement cette banque à compter du 1^{er} janvier 2020.

Quatre banques devraient connaître un développement significatif de leurs activités en raison du Brexit, et ont donc été placées sous la surveillance directe de la BCE : UBS Europe SE, J.P. Morgan AG, Morgan Stanley Europe Holding SE et Goldman Sachs Bank Europe SE.

Un nouveau groupe bancaire dirigé par Cassa Centrale Banca – Credito Cooperativo Italiano S.p.A. a été classé comme important, ses actifs dépassant 30 milliards d'euros. Le groupe a été formé après l'introduction en Italie d'une loi sur la consolidation des banques coopératives.

La BCE a également pris en charge la surveillance d'AS « PNB Banka », à la demande de la Commission lettonne des marchés financiers et de capitaux. Par la suite, la BCE a déclaré la banque « en situation de défaillance avérée ou prévisible ».

Dans le même temps, neuf banques ont été retirées de la liste des banques supervisées par la BCE. Cinq d'entre elles sont devenues des succursales d'établissements importants et ont donc été retirées de la liste tout en continuant d'être supervisées dans le cadre du groupe : Luminor Bank AB, Luminor Bank AS et les succursales de Barclays Bank plc en Allemagne, en France et en Italie. La BCE a cessé de superviser directement trois banques à la suite d'un amendement de la directive sur les exigences de fonds propres (*Capital Requirements Directive*) excluant les banques de développement du domaine de compétence de la BCE en matière de surveillance : Landeskreditbank Baden-Württemberg-Förderbank, Landwirtschaftliche Rentenbank et NRW.BANK. Une autre banque, ABLV Bank Luxembourg, S.A., s'est vu retirer son agrément.

La liste prend en compte l'ensemble des évolutions intervenues jusqu'au 1er novembre 2019 inclus.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Elizabeth Tepper](#),
au : +49 69 1344 3595.**

Note :

La BCE examine au moins chaque année si un établissement de crédit ou un groupe satisfait à l'un des critères d'importance définis par le règlement MSU. Cette évaluation annuelle comprend les établissements de crédit, les compagnies financières holdings et les compagnies financières holdings mixtes établis dans la zone euro ainsi que les succursales, établies dans la zone euro, des établissements de crédit installés dans d'autres États membres de l'UE. En outre, la BCE peut, à tout moment, mener des évaluations *ad hoc* de l'importance lorsqu'un changement se produit après lequel les banques sont classées parmi les établissements importants ou moins importants. Les établissements de crédit importants sont supervisés directement par la BCE, tandis que ceux considérés comme moins importants sont supervisés par leur autorité compétente nationale, sous la surveillance de la BCE. La BCE publie régulièrement la liste complète des établissements importants et moins importants qui donne les résultats de l'évaluation annuelle de l'importance, des évaluations *ad hoc* de l'importance qui sont menées régulièrement tout au long de l'année, ainsi que les modifications de la structure des groupes bancaires supervisés. Les motifs spécifiques permettant de classer une entité donnée comme importante sont indiqués dans la liste publiée.